REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

ID: 025-212502843-20221220-285_2022-DE

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



N° 285/2022

VILLE DE GRAND-CHARMONT

(25200)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 décembre 2022

Le 20 décembre 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 22 Nombre d'excusés : 6 Nombre d'absent : 1 **VOTES**

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0

Les conseillers présents sont: MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, CLÉMENT Alain, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAKHDER Nadia, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, COENART Séverine, LOYSEAU David, NUNHOLD Jacinthe, TABECHE Yasmina, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Madame DZIERZYNSKI Aurélie Monsieur GUILLEMET Jean-Louis Monsieur BERTHON Gérard Madame MONA Christiane Madame SAUNIER Fanny Monsieur VIEILLE Laurent pouvoir à Monsieur DALON Olivier pouvoir à Madame CHETTAT BENATTABOU Majda pouvoir à Monsieur CHARITÉ Pierre pouvoir à Madame WACOGNE Marie-Andrée pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Etait absente: Madame LAZAAL Zahia

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

OBJET

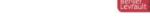
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR UNE CLASSE DÉCOUVERTE

La convocation du conseil a été faite le 14 décembre 2022 La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 22 décembre 2022 Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 22 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID: 025-212502843-20221220-285_2022-DE

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 20 décembre 2022

DÉLIBÉRATION n° 285/2022

Objet : Participation financière de la ville pour une classe découverte

Le Rapporteur:

Par courrier en date du 22 novembre 2022, Madame la principale du collège Jouffroy d'Abbans de Sochaux a saisi la collectivité en vue de l'attribution d'une aide financière pour permettre aux élèves de 2 classes de 5ème de participer à une classe de découverte EPS/Sciences à Métabief du 24 au 28 avril 2023.

Ce séjour s'articule autour de différents objectifs. Depuis juin 2018, le collège de Sochaux est labellisé E3D niveau 2. L'équipe éducative souhaite prolonger et approfondir cette démarche, en organisant un voyage scolaire s'appuyant sur le thème de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les connaissances acquises au collège dans les disciplines scientifiques ainsi que les connaissances pratiques apportées par l'EPS constituent la base d'une compréhension raisonnée des responsabilités individuelles et sociales vis-à-vis de l'environnement. A travers la pratique des APPN, les élèves, citoyens de demain, sont placés en situation d'acteurs pour une sensibilisation accrue au respect de leur cadre de vie.

Ce projet s'inscrit à la fois dans l'acquisition des compétences du domaine 4 socle commun « Les systèmes naturels et les systèmes techniques ». Il s'inscrit aussi dans les programmes de SVT du cycle 4, partie « La planète Terre, l'environnement et l'action humaine » et permet d'illustrer « comment une activité humaine peut modifier l'organisation et le fonctionnement des écosystèmes en lien avec quelques questions environnementales globales » en outre.

A travers ce séjour, est visé également le traitement d'une partie des programmes d'EPS du cycle 4, plus précisément au sein du champ d'apprentissage "Adapter ses déplacements à des environnements variés". Il s'agit concrètement pour l'élève d'apprécier l'impact des pratiques en groupe des APPN sur le milieu naturel, la faune et la flore et plus particulièrement les milieux sensibles ; et d'adopter des attitudes et comportements individuels et collectifs responsables vis-àvis du milieu naturel et des autres usagers.

Préparer les nouvelles générations à s'inscrire dans un développement durable nécessite de sensibiliser les jeunes à un environnement naturel complexe et fragile mais aussi de leur donner les clés pour le décrypter et le comprendre.

Découvrir cette nature contribue à enrichir les jeunes générations, à leur inspirer le respect de notre environnement et les éveiller à sa conservation. De plus, les activités physiques et sportives, notamment les APPN, développent chez les jeunes des capacités cognitives, de concentration, de confiance, de dépassement et de contrôle de soi. Le contexte non compétitif laisse une place importante pour valoriser les progrès, les succès et favorise l'entraide et l'épanouissement individuel où le plaisir de la pratique renforce les acquis.

Partir en séjour scolaire, c'est aussi vivre ensemble ailleurs, ce qui rend possible des relations élèves-enseignants moins contraintes par le cadre de l'établissement et plus ouvertes grâce à des apprentissages qui sortent de l'ordinaire. Lors d'un séjour, au cœur de la pratique comme sur les temps de vie quotidienne, les élèves apprennent ensemble. Ces apprentissages collectifs fabriquent le lien social et participent à une plus grande tolérance, un plus grand respect des différences.

Ce séjour scolaire représente donc un formidable outil pédagogique et, associé aux pratiques sportives de pleine nature, il constitue un véritable atout éducatif. Ce sera l'occasion pour les élèves de valider « en milieu naturel » les connaissances acquises en classe, d'être sensibilisés à la préservation de l'environnement, de découvrir la vie collective et de gagner en autonomie.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID: 025-212502843-20221220-285_2022-DE

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 20 décembre 2022

DÉLIBÉRATION n° 285/2022 (suite)

Objet : Participation financière de la ville pour une classe découverte

17 élèves de la commune de Grand-Charmont sont potentiellement concernés par cette classe de découverte.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve l'attribution d'une aide financière de 50 € par élève ayant effectivement participé à cette classe de découverte :
- précise que cette participation sera versée à postériori sur présentation d'un justificatif de présence effective des élèves concernés au séjour ;
- s'engage à inscrire au Budget Primitif 2023 les crédits rendus nécessaires au versement de cette participation financière ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jean-Paul MUNNIER. Le secrétaire de séance

Oypean